

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 novembre 2018 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 22/11/2018

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur BEC	Ex	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	X	Madame LE DUIGOU	
Monsieur BESSON	Ex	Madame PEYREFITTE	X	<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur GANDRE	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD	Ex	Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON		Monsieur REIS-FILIBE	X	<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Madame GRACIA	X
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Monsieur FRAPPE	Ex	Monsieur JAUBLEAU	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur BOULAN	
Madame MONSEIGNE	Ex	Madame LARRIEU		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur RAYNAL		Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Monsieur RIMARK	
-	-	Madame GUINAUDIE		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur JOURDAN	
Monsieur ARNAUD		Monsieur MERCADIER		Madame GOUTTE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	X	Monsieur MIETEVILLE	Ex	Monsieur CARREAU	X	Monsieur MOURLOT	

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-45-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET	

Excusés ayant donné procuration :

Madame MONSEIGNE, Déléguée titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL et Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais

Monsieur LAURET, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais a donné procuration à Monsieur VALLADE, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Grand St Emilionnais

Monsieur BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire a donné procuration à Monsieur BAILAN, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de l'Estuaire

Invité présent :

Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

Invité excusé :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

**En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 28 novembre 2018, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-45-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018

**DELIBERATION N° 2018 - 45**

**Objet : Création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la construction d'un SMICVAL MARKET ESTUAIRE**

**Rapporteur : Monsieur DELAVIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2018-10 en date du 04 avril 2018 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2018.

Vu la Commission des Finances réunie le 12 novembre 2018 qui a émis un avis favorable,

Considérant qu'il convient de créer l'Autorisation de Programme suivante :

Dans le cadre de son programme de modernisation des Pôles Recyclage, le SMICVAL avait planifié des travaux conséquents sur le Pôle Recyclage de Saint Aubin sur l'année 2019. Fort de ses résultats aussi bien qualitatifs que quantitatifs obtenus sur le SMICVAL MARKET de Vayres, il a semblé indispensable de dupliquer ce concept sur une autre partie du territoire du SMICVAL.

La Communauté de Communes de l'Estuaire souhaitant s'engager dans le dispositif Zéro Chômeur elle a proposé au SMICVAL de faire de son market la porte d'entrée de cette dynamique.

Les objectifs de ce partenariat entre le SMICVAL et la CCE sont multiples :

- création d'activités : profiter de la fréquentation du MARKET pour proposer aux usagers de nouveaux services et ainsi permettre à l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) de créer de l'emploi.
- favoriser le réemploi : les activités de l'EBE seront pour partie complémentaires de celles du Market tels que la réparation ou la remise en état de mobilier... cela contribuera à la diminution des tonnages pris en charge par le SMICVAL.
- mutualisation d'infrastructure, d'équipement et de fonctionnement : le bâtiment de la CCE et le Market seront attenants permettant de mutualiser un parking, des bassins, des réseaux, des voiries, des locaux sociaux, certains engins de manutention pourront également être mutualiser et pourquoi pas une convention de mise à disposition de personnel de l'EBE pour certaine activité comme le rechargement des déchets déposés au sol... tout ceci dans le but de réduire les coûts d'investissements et de fonctionnements.

La temporalité de ces deux projets est différente. Le SMICVAL souhaite commencer les travaux au printemps prochain alors que la CCE a besoin de plus de temps pour définir son besoin et structurer son projet. La configuration du Market doit tenir compte des futures interactions avec le projet de la CCE alors que ce dernier n'est pas finalisé.

Le SMICVAL MARKET Estuaire sera implanté dans la zoné d'activité "Les Pins" (Gironde Synergie) à cheval sur les communes de Reignac et Saint Aubin de Blaye Ce terrain jouit d'une forte visibilité de d'accès facilités.

Pour concrétiser sa collaboration et son envie d'avoir un équipement innovant sur son territoire, la CCE souhaite vendre ce terrain au SMICVAL à l'euro symbolique.

Ce SMICVAL MARKET ESTUAIRE sera conçu sur le modèle de celui de Vayres. Un retour d'expérience permettra d'améliorer cet équipement. Comme sur l'actuel Pôle Recyclage de Saint Aubin, les professionnels seront acceptés, et le SMICVAL expérimentera le paiement au poids par l'intermédiaire d'un pont bascule présent sur le site.

Pour permettre la conception, la construction et l'aménagement de ce site, il est proposé de créer une

APCP  
033-253306617-20181128-2018-45-DE

Date de télétransmission : 29/11/2018

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement figure au tableau ci-après et pour un montant total de

1 944 526.00 € TTC



VERSION DETAILLEE		2018	2019	2020	TOTAL
AAPC+ annonces légales			1 728 €		1 728 €
Maître d'œuvre		65 822 €	80 190 €	1 911 €	147 923€
Travaux	Contrôle technique		10 000 €	2 650 €	12 650 €
	SPS		3 500 €	500 €	4 000 €
	Assurance DO (2%)		5 800 €		5 800 €
	Travaux + réseaux		1 346 675€	68 250 €	1 414 925 €
	Aléas de chantier (3%)		40 000 €	2 500€	42 500 €
	Mobilier		65 000 €		65 000 €
Equipement (pont bascule, cule, trémie meuble, rayonnage)			200 000 €	50 000€	250 000 €
<b>Total des dépenses/an</b>		<b>65 822 €</b>	<b>1 752 893 €</b>	<b>125 811 €</b>	<b>1 944 526 €</b>

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir accepter la création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la construction d'un SMICVAL MARKET ESTUAIRE, dans les conditions décrites ci-dessus.

**Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (32 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) et dont 2 procurations, décide :**

**Article 1 :**

D'accepter la création d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour la construction d'un SMICVAL MARKET ESTUAIRE, dans les conditions décrites ci-dessus.

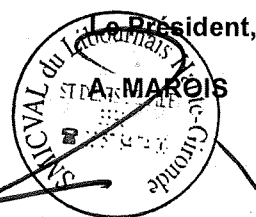
**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

**Article final :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS**  
**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**  
**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 28 novembre 2018**



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20181128-2018-45-DE  
Date de télétransmission : 29/11/2018  
Date de réception préfecture : 29/11/2018